

Sœurs d'armée

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **16 (1908)**

Heft 10

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à ce que l'enfant *ne regarde pas* l'essayage, alors vous constaterez à votre grande stupéfaction que la taille était de dix ou douze centimètres trop étroite sur la poitrine et beaucoup trop large dans le dos (ce qui n'a pas grand inconvénient). Rappelez-vous, Mesdames, ce principe de la plus haute importance **très difficile à obtenir**: *il faut que l'enfant lève haut la tête pendant toute la durée de l'essayage et ne regarde pas en bas ce que l'on fait.* Cette règle compte pour l'essayage de tous les vêtements quels qu'ils soient.

Grâce à la fatale habitude innée à tout le monde de regarder comment se fait l'essayage, on a des vêtements de beaucoup trop étroits sur la poitrine et trop larges de dos.

« Relève la tête, efface les épaules », voilà par quoi je voudrais voir remplacer l'éternel « tiens-toi droit ». Mais il faudra le répéter dix fois, quinze fois, vingt fois pendant les essayages!

Les jeunes filles sont plus à plaindre que les garçons; elles gardent la taille à bretelles jusqu'au vrai corset, c'est-à-dire jusqu'à 15 ou 17 ans, car tout l'attirail de jupons vient s'y fixer. Il est ainsi supporté surtout par les épaules.

C'est vers 13 ou 14 ans qu'il y a lieu de surveiller de très près les bretelles et la longueur de la taille, car les bretelles ne doivent pas supporter toute la charge des vêtements ni être trop tendues.

La charge des vêtements de dessous doit être répartie tout au moins, et supportée pour la plus grande partie par les hanches qui se forment à cet âge, et sans que l'on soit obligé pour cela de serrer la taille de la jeune personne.

On fait maintenant des corsets de jeunes filles, souples, sans bretelles qui ont l'avantage énorme de ne pas scier les épaules ni déformer le thorax. Je conseille catégoriquement de supprimer vers l'âge de 14 ans même avant, c'est-à-dire à l'époque de la formation, les bretelles chez les jeunes filles, on évitera ainsi bien des déviations de la colonne vertébrale, bien des épaules plus hautes que l'autre, bien des hanches qui pointent, etc., etc.

Pendant l'essayage, faire tenir haut la tête, faire effacer les épaules en arrière, et on supprimera les quatre-vingt-dix-neuf pour cent au moins des dos ronds et des poitrines étriquées.

D^r EDM. LARDY.

Sœurs d'armée

Il vient de se former dans l'armée allemande un corps d'aides supérieures femmes pour les secours volontaires. L'adoption des *Armeeschwestern* date, dans cette armée, du 27 janvier 1907; à cette époque 20 de ces sœurs supérieures sont entrées en fonctions; pour cette année, le nombre en sera vraisemblablement augmenté. Les sœurs d'armée sont placées sous les ordres du commissaire impérial de l'assistance volontaire; elles sont choisies parmi les

femmes les plus méritantes des différentes sections de la Croix-Rouge allemande désirant se vouer définitivement au soin des malades, et sont réparties dans les principaux lazarets militaires. Le type de cette nouvelle organisation des secours féminins a été fourni par le corps des *Sœurs reine Alexandra* de l'armée anglaise.

Le D^r Oberstabsarzt Neuberger donne dans la *Deutsche Militärärztliche Zeit-*

schrift un exposé détaillé de cette institution intéressante que d'autres armées d'Europe visent à introduire dans leurs cadres. Au fond il s'agit de faire bénéficier les hôpitaux militaires, d'une manière permanente et organique, des services d'infirmières de la Croix-Rouge dont la haute culture morale et l'expérience technique ne trouveraient pas, dans les circonstances habituelles, un terrain suffisant à leurs capacités et à leur besoin de dévouement. L'armée, par contre, ne pouvait mieux faire que de s'assurer les services de ces femmes dévouées, et l'on sait, depuis que l'enseignement spécial des gardes-malades s'est développé au point de devenir une véritable branche de la médecine pratique, combien la femme est qualifiée pour cette carrière. Tout médecin qui exerce sa profession depuis plus de quinze ou vingt ans, a pu apprécier l'évolution heureuse qui s'est faite dans ce domaine et, s'il est un progrès du féminisme, c'est certes, celui des gardes-malades supérieures, en chirurgie, tout particulièrement.

L'institution des sœurs d'armée, qui porte en Angleterre le nom de la reine Alexandra est née des événements de la guerre anglo-boër; c'est là qu'on eut surtout l'occasion d'apprécier toute la différence qu'il y a entre les secours de femmes ayant subi une bonne école d'infirmière et les gardes-malades d'occasion; c'est de là aussi que date le Nursing Board dont la reine fut nommée présidente.

Pour établir un intime rapprochement entre ce service et les hôpitaux civils du pays, en vue de conserver le contact avec les progrès de la médecine et les expériences faites dans ces hôpitaux, on a désigné deux directrices (*matrons*) de grands hôpitaux civils comme membres de ce corps, dont le chef (*chairman*) est le médecin général en chef de l'armée. Parmi les autres membres, dames et messieurs,

se trouve naturellement aussi la cheffesse (*matron-in-chief*) des sœurs d'armée.

L'institution nouvelle ne comporte pas seulement un changement de nom relativement à l'*army nursing service* qui l'a précédé, mais une reconstitution complète de cette institution. Les bases en ont été posées par un comité spécial à la tête duquel a fonctionné le ministre de la guerre, M. Brodrick.

Ce comité a fixé dans un règlement spécial toutes les questions se rapportant à ce rouage nouveau de l'armée: choix et instruction du personnel, uniforme, traitement, indemnités, pensions, mesures disciplinaires et fixation des différents grades parmi les sœurs.

L'éducation du personnel sanitaire dépend presque exclusivement des sœurs d'armée, auxquelles incombent aussi différentes branches de l'administration hospitalière et la surveillance des salles de malades. Ces fonctions et les responsabilités qui en découlent, comportant éventuellement des missions dans les colonies, confèrent aux gardes de la reine Alexandra, une position très appréciée et recherchée en Angleterre.

Jusqu'ici le recrutement s'en est effectué exclusivement parmi les éléments les plus capables des hôpitaux civils; mais il sera prochainement créé à Londres une école spéciale pour gardes-malades militaires (*Military Nursing Home*).

Actuellement les sœurs d'armée sont employées dans les lazarets de garnison de plus de 100 lits en Angleterre et dans les colonies. Aux colonies, la durée du service est de trois à cinq ans suivant le climat; elles s'y succèdent suivant une rotation fixe. Pour le moment il y a des sœurs dans les hôpitaux de Gibraltar, en Égypte, à Malte, dans le sud de l'Afrique, au Canada, aux Bermudes, à Ceylan, à Honkong et à Singapore.

Le personnel des *Sœurs reine Alexandra* est composé d'une supérieure en chef (*matron-in-chief*), de supérieures (*matrons*), de sœurs (*sisters*) et d'aides (*staff-nurses*). On porte une attention toute spéciale, à l'occasion du recrutement, à la position sociale de la famille des candidates. Celles-ci doivent avoir de vingt-cinq à trente-cinq ans, être célibataires ou veuves, avoir été instruites, et avoir pratiqué pendant au moins trois ans dans un des grands hôpitaux civils reconnus par l'*advisory board*. La *matron-in-chief* a la charge de rapporter au *nursing board* sur ces différents points. Les candidates sont examinées au quartier d'état-major quant à leurs aptitudes physiques, puis subissent un examen de capacité auprès d'une commission *ad hoc*. Néanmoins, *sisters* et *staff-nurses* ne sont admises d'abord qu'à titre d'essai pendant six mois, après quoi, un rapport fait par le médecin en chef et par la *matron-in-chief* est soumis au *nursing board*, qui décide de leur inscription régulière ou de leur refus.

Les *Sœurs reine Alexandra* doivent se procurer elles-mêmes leur uniforme; elles reçoivent à cet effet une allocation annuelle spéciale. Cet uniforme est en serge grise et en alpaca, avec bonnet en mousseline blanche, col et manchettes blanches, *cape* rouge-écarlate sur les épaules, chapeau gris; l'insigne de rang consiste en galons rouges sur les manches; les *staff-nurses* n'en portent pas; toutes les sœurs portent le tablier, sauf les *matrons*; lorsque toutefois celles-ci prennent part au soins des malades, elles mettent des robes et des tabliers lavables.

Toutes les sœurs, portent avec l'uniforme, une médaille fixée à un ruban (*queen's badge*) suspendue au côté droit du *cape*, en argent pour les *matrons* et *sisters*, en bronze pour les *staff-nurses*. Défense de porter des bijoux avec l'uni-

forme. Un costume spécial avec bonnet spécial (*evening dress*) est autorisé pour le soir ou pour aller en société.

Les *Sœurs reine Alexandra* sont pensionnées sur leur demande à l'âge de cinquante ans, obligatoirement depuis cinquante-cinq ans et à toute époque quand elles sont, pour cause majeure, arrêtées dans leur service. Le service aux tropiques compte double. La pension, après dix ans de service est calculée au 30 % du traitement; chaque année de service en sus augmente la pension de 2 % jusqu'à un maximum de 70 % du traitement. Pour des services spéciaux la pension des *sisters* et des *staff-nurses* peut être élevée à 1,000 shellings par année.

Les traitements, augmentés des allocations pour logement, service, vêtements, éclairage et chauffage, etc., sont en gros de 2,800 à 3,000 shellings pour les *staff-nurses*, de 3,000 à 3,400 pour les *sisters*, de 3,500 à 5,000 pour les *matrons*, de 6,000 à 6,500 pour les *principal matrons*, et de 8,700 à 9,700 pour la *matron-in-chief*. Les pensions, après vingt à trente ans de services, sont pour les mêmes catégories d'environ 600, 900, 2,000, 3,000 et 5,000 shellings.

Les questions de discipline dans les services hospitaliers exigeant une autorité masculine, un officier supérieur, *Senior Warant Officer*, en a la responsabilité, mais avec la recommandation expresse, indiquée dans le règlement de service, de ne pas s'immiscer à cette occasion dans les compétences des sœurs.

L'intéressant compte rendu du Dr Neuberger, auquel nous empruntons ces informations, donne encore différents renseignements de détails, ceux, entre autres, concernant l'ordre de service précis des différents grades de sœurs.

Comme on le voit, les fonctions confiées aux *Sœurs reine Alexandra* comportent

une grosse responsabilité et exigent une compétence et une culture spéciales. Il est fort intéressant de voir des femmes des plus hauts rangs de la société anglaise se vouer à cette tâche difficile et accapa-

rante; c'est là de bon et noble féminisme, celui de l'altruisme dans son sens le plus élevé. Honneur aux vaillantes femmes qui en ont fait le but de leur vie.

(*Bulletin international.*)

L'eau potable

Dans un article très intéressant publié par les *Feuilles d'hygiène*, le Dr Châtelain examine les qualités que doit avoir une bonne eau :

Analyse de l'eau. Caractères d'une bonne eau. — Pour connaître les qualités d'une eau quelconque, il est nécessaire d'en faire l'analyse exacte au triple point de vue chimique, bactériologique et physique; mais ceci est l'affaire des spécialistes, et nous ne pouvons songer à aborder ici, même de loin, l'analyse chimique et bactériologique. Nous devons nous borner à indiquer les signes au moyen desquels on peut reconnaître, en gros, si une eau est de bonne qualité, et cela sans avoir recours aux moyens dont disposent les laboratoires. Il va sans dire qu'un pareil examen n'a qu'une valeur toute provisoire et pour un usage accidentel d'une eau inconnue. Dès qu'il s'agit d'un usage permanent, de la captation d'une source ou du creusage d'un puits, par exemple, une analyse complète par un chimiste doublé d'un bactériologiste s'impose.

La limpidité et la coloration s'apprécient par comparaison, avec une éprouvette-étalon remplie d'eau distillée. L'eau à examiner est versée dans une seconde éprouvette de mêmes dimensions, puis on les place l'une à côté de l'autre contre une surface blanche, une feuille de papier, en ayant soin de regarder non seulement horizontalement, mais encore de haut en bas. Rappelons

qu'une eau plus ou moins trouble n'est pas nécessairement malsaine; ainsi l'eau calcaire cuite, on s'en souvient, perd sa limpidité par précipitation de ses sels. La nature des substances en suspension seule peut trancher la question.

Les bonnes eaux en grandes masses, sont bleu-clair, — le bleu Léman. Les médiocres, vertes; les mauvaises, vert-foncé ou d'un vert terreux tirant sur le brun — les étangs. Leur surface, qui fait miroir à cause du manque de transparence, semble pareille à ces vieilles vitres irrisées de diverses couleurs. Les eaux bleues très foncé et les eaux laiteuses sont particulièrement à redouter; eaux souillées par diverses industries.

Odeur. — Une bonne eau n'a aucune odeur bonne, ou mauvaise. Toute odeur est de mauvais présage. En cas de doute on agite l'eau, ou, mieux encore, on la chauffe, ce qui fait ressortir la mauvaise odeur, si elle existe.

Saveur. — Une bonne eau n'a aucune saveur propre. L'impression agréable qu'elle produit au palais provient de sa fraîcheur et de la satisfaction du besoin d'humectation de la muqueuse des voies digestives supérieures. Chacun sait combien l'eau tiède est fade et nauséuse; pour beaucoup, c'est presque déjà un vomitif. La proportion d'une substance mêlée à l'eau suffisante pour que le goût en soit altéré, varie naturellement beaucoup suivant sa nature.